ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE

**DANS UN GRADE RELEVANT DE L’ECHELLE C2**

***(adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, adjoint d’animation principal de 2ème classe, opérateur des A.P.S. qualifié, agent social principal de 2ème classe, ATSEM principal de 2ème classe, auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, auxiliaire de soins principal de 2ème classe, garde champêtre chef ou gardien-brigadier de police municipale)***

(Fonctionnaire à temps complet – Détachement pour stage - Non dispensé de stage)

Le Maire de ................................................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° ……………… du ……………………… portant statut particulier du cadre d’emplois des ……………………………………………… ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la création (ou la vacance) au tableau des effectifs d’un poste de ………………………………… à temps complet à compter du ........................... ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi adressée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes;

Vu la candidature de M ........................................................ inscrit(e) sur la liste d’aptitude d’accès au grade de ………………………………………….. ;

Vu la situation de M..................................................... au grade de ...................................................................., titulaire, au ................. échelon, indice brut ................. depuis le ........................................ avec ancienneté restante de .............................................. ;

**ARRETE**

**ARTICLE** **1** - A compter du ……………………, M……………………………, né(e) le ………….., est nommé(e) dans le cadre d’emplois des ………………………………………… dans le grade de ……………………………… stagiaire à temps complet.

**ARTICLE 2** - A compter de cette date, l’intéressé(e) sera classé(e) au …….ème échelon de son grade, I.B. …….., avec une ancienneté de ……………

**ARTICLE 3 -**  M..........................................................................., effectuera en cette qualité le stage d’un an prévu par le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale de 1 an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

**ARTICLE 4 -**  Pendant la durée de son stage l’intéressé(e) est placé(e) en position de détachement conformément aux dispositions de l’article 2 / 12ème alinéa du décret n° 86-68 précité.

**ARTICLE 5** - Au cours de la période de stage, M ....................................................... est astreint(e) à suivre une formation d’intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29/05/2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 5 jours (sauf cadres d’emplois de la filière municipale).

(Pour les gardiens de police municipale : Le stage commence par une période obligatoire de formation de 6 mois organisée par le C.N.F.P.T. et dont le contenu est fixé par décret).

(Pour les gardes champêtres chefs : Le stage commence par une période obligatoire de formation de 3 mois organisée par le C.N.F.P.T. et dont le contenu est fixé par décret).

**ARTICLE 6 -**  Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l’Etat,

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ..............................................,

PUBLIE LE :

Le ....................................,

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*)